

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

25/11/2022

24 présents : **Avressieux :** REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : BOURBON Marie-Christine.
Champagneux : CAGNIN Georges. **Domessin :** ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Broidoire :** / . **Pont de Beauvoisin :** FERRARI Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. **Rochefort :** ARGOUD Yves. **Saint Béron :** VERRIER Muriel, LARDE Alain. **Saint Genix les Villages :** BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey :** / . **Verel-de-Montbel :** CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : VERGUET Nicolas à BOURBON Marie-Christine, SAUNIER Elise à CAGNIN Georges, MADELON Caroline à ANDRE Valérie, BERTHIER Yves à CEVOZ-MAMI Christian, PEYSSONNERIE Daniel à BERTHOLLIER Christian et PERROT Alain à LARDE Alain.

05 Absents : JOURDAN Véronique, VITTOZ Philippe, BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PERSON Philippe.

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN – PONT DE BEAUVOISIN ;

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la convention d'adhésion signée le 10 mai 2021,

CONSIDERANT QUE les communautés de communes Val Guiers et Vals du Dauphiné accompagnent les communes de Pont de Beauvoisin dans le cadre de ce programme ;

CONSIDERANT QUE la communauté de communes des Val du Dauphiné porte le poste de chef de projet du programme pour le compte des deux communautés de communes ;

Monsieur le Président :

Les communes de Pont de Beauvoisin Savoie et Isère sont engagées dans le même programme Petite ville de demain, avec leurs intercommunalités.

Ce programme prévoit le financement d'un poste de cheffe de projet. Le poste est porté par la communauté de communes des Vals du Dauphiné (CC VDD). La CC VDD embauche et rémunère la cheffe de projet et perçoit le financement de l'ANCT.

La présente convention prévoit la répartition égale du solde entre les 2 communautés de communes, comme prévu par la convention d'adhésion au programme signée par les 4 collectivités et l'Etat.

La convention dure le temps du programme Petite ville de demain, soit 6 ans *maximum*.

Elle prévoit les équipements que les CC mettent à disposition de la cheffe de projet. Les équipements de mobilité pour la CC VDD, les équipements sédentaires pour la CCVG.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **APPROUVE** le projet de convention rédigée par les services des deux communautés de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/12/2022,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

